MÉMOIRE SOUMIS À LA

COMMISSION NATIONALE D'EXAMEN SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

PRÉSENTÉ PAR LE

CHEF PAUL-ÉMILE OTTAWA

AU NOM DU

CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN

JOLIETTE

11 SEPTEMBRE 2013

Plan de présentation

1. La communauté Atikamekw de Manawan
2. Observations sur les modifications apportées au régime d'assurance-emploi du Canada
3. Suggestions au Gouvernement du Québec pour intervenir auprès du gouvernement fédéral à l'égard de l'assurance-emploi

---

1. La communauté Atikamekw de Manawan

La communauté Atikamekw de Manawan est située sur une Réserve en pleine forêt à 86 kilomètres sur une route forestière au nord de St-Michel-des-Saints dans le Nord de la région de Lanaudière. Elle est l'une des trois communautés de la Nation Atikamekw, les deux autres étant Opitciwan et Wemotaci situées plus au Nord.

La Nation Atikamekw est fière de ses traditions et elle est l'une des Nations qui a le mieux conservé sa langue au Canada. La pratique des activités traditionnelles sur le territoire Atikamekw est encore bien vivante parmi les membres de notre communauté.

La population de Manawan compte environ 2,500 Atikamekw vivant sur Réserve auxquels s'ajoutent quelques centaines d'Atikamekw vivant hors Réserve, principalement à Joliette et Trois-Rivières. La croissance démographique est largement supérieure à celle du Québec et environ la moitié de la population a moins de 35 ans. Les revenus moyens se situent à environ la moitié de la moyenne de la population québécoise.

Le principal employeur est le Conseil des Atikamekw de Manawan avec environ 250 employés affectés à la livraison des services essentiels à la population. Il n'y a que

quelques employeurs privés principalement dans les secteurs de la forêt, tourisme, construction et alimentation. Le taux de chômage est très élevé et bon nombre ne sont même pas sur le marché du travail faute d'emplois à Manawan. Le taux de décrochage au secondaire est de plus de 80% et le nombre de diplômés universitaires est extrêmement faible.

L'isolement de Manawan fait que les dispositions sur l'obligation d'accepter un emploi disponible à moins d'une heure de son domicile ne pourra pas s'appliquer pour les membres de notre communauté tant que la route reliant Manawan à St-Michel des Saints ne sera pas asphaltée. Ce dont nous aurions grandement besoin.

Le Conseil des Atikamekw de Manawan a pensé qu'il pouvait quand même être utile de faire part à la Commission de sa vision sur la philosophie qui devrait prévaloir dans des programmes de soutien à l'intégration au travail tel que le programme d'assurance-emploi, une préoccupation fondamentale pour les membres de notre communauté.

Depuis quelques années, Manawan a entrepris son développement et des efforts considérables sont déployés dans la communauté avec le peu de moyens dont nous disposons. Nous nous devons donc de saisir toutes les opportunités pour faire valoir nos besoins immenses pour en arriver un jour à ce que tous les membres de la communauté de Manawan puissent avoir accès à un emploi décent.

2. Observations sur les modifications apportées au régime d'assurance-emploi du Canada

Une vision urbaine dans une économie d'abondance d'emplois avec une grande méconnaissance de l'humain et de son besoin d'être utile dans sa communauté

Du point de vue des Atikamekw de Manawan, les modifications apportées par le gouvernement fédéral au régime d'assurance-emploi reposent sur l'hypothèse que les gens ne veulent pas travailler, qu'ils préfèrent se laisser vivre à ne rien faire

plutôt que d'occuper des emplois disponibles qui leur sont accessibles. Un préjugé d'ailleurs particulièrement fort à l'égard des autochtones.

On ne peut être plus loin de la vérité. On ne peut être plus loin de la situation de l'emploi dans les régions, de celle qui prévaut à Manawan. On ne peut être plus loin de la réalité des sans-emplois pour qui le sentiment d'inutilité les tue à petit feu. La majorité des sans-emplois sont malheureux de ne pas pouvoir contribuer utilement à leur communauté. Les chômeurs qui se dévalorisent eux-mêmes déjà beaucoup parce qu'ils n'ont pas d'emplois, nuisant par là à leur recherche d'emploi, sont renforcés dans leur perception par le gouvernement fédéral qui les considère comme des paresseux et des profiteurs. Selon les Atikamekw de Manawan, ce n'est pas une attitude favorable à amener tous les citoyens à contribuer à la richesse collective et à leur communauté.

Une approche négative et coercitive vers une détérioration systématique de sa situation plutôt que s'orienter vers une réintégration au travail et un mieux-être

Les règles de l'assurance-emploi sont rigides et pénalisantes pour dissuader le plus possible les gens de faire partie des chômeurs. On oublie que, pour la très grande majorité des gens, ce n'est pas un choix ! On ne cherche pas à devenir « chômeur professionnel » dans la vie, on le devient parce qu'on ne trouve pas d'emploi. Et lorsqu'on cherche un emploi, ce n'est pas pour vivre malheureux dans un nouvel emploi, être moins bien rémunéré, empirer notre situation avec un emploi précaire qui va enclencher une autre descente vers un autre emploi encore moins acceptable. Ce cycle infernal vers le bas devrait être inversé vers le haut !

À l'ère de la mondialisation, des changements technologiques, de la concurrence internationale, des ralentissements économiques, des difficultés d'assurer une survie à long terme des entreprises, des projets de développement à court terme, avec des économies régionales qui doivent s'ajuster à des crises forestières ou des communautés comme la nôtre qui commencent à peine leur développement, il n'est

pas surprenant que des emplois permanents ou temporaires se terminent un jour et que des gens se retrouvent en recherche d'emploi. C'est malheureusement ainsi que notre économie fonctionne présentement et jusqu'à ce que ça change, il faut s'attendre à ce que ça bouge constamment dans l'emploi. La perte d'un emploi, c'est malheureusement normal dans notre économie! Même si ce n'est pas agréable, c'est normal et il faut arrêter de stigmatiser les gens qui en sont victimes et prévoir, dans le système, les modalités qu'il serait normal d'appliquer pour vivre plus positivement les transitions vers un autre emploi.

Au lieu de l'approche actuelle qui dévalorise les chômeurs, cette période devrait servir à la formation et au perfectionnement, au développement personnel et professionnel, à l'acquisition de connaissances, à l'apprentissage de nouveaux métiers. On devrait travailler intensément à la recherche de marchés potentiels pour nos entrepreneurs en devenir, soutenir le démarrage d'entreprises et accompagner pour aider à sa survie et la faire grandir, rassembler les personnes intéressées à la création d'entreprises communautaires viables et les soutenir dans leur réalisation. On devrait offrir des stages dans les entreprises ou les organismes publics, des stages d'observation pour découvrir de nouvelles passions ou d'intégration au travail qui permettent à chacun de s'apprivoiser. Cette période devrait être une période très intense et active d'apprentissage, d'accompagnement, d'expérimentation, de projets pilotes, d'essais en tous genres, pour favoriser une future réintégration au travail de gens qui auront grandi au lieu d'être diminué, qui pourront accéder à un meilleur emploi au lieu d'un travail moins intéressant parce qu'ils seront de moins en moins attrayants pour un employeur.

La préoccupation à l'égard du programme d'assurance-emploi ne devrait pas être une question purement économique comme elle semble être devenue pour le gouvernement fédéral, mais plutôt viser à s'assurer qu'il contribue avec les autres programmes existants au développement et au mieux-être des personnes qui sont touchées.

Une classification discutable : « prestataires fréquents » et « prestataires occasionnels »

La classification des prestataires selon qu'ils sont des prestataires fréquents ou occasionnels laisse entendre que les prestataires fréquents abusent du système, plus que les prestataires occasionnels qui en abusent un peu moins, mais qui en abusent un peu plus que les travailleurs de longue date. Mais, pour le gouvernement fédéral, l'essentiel est de comprendre que tout le monde abuse ou profite un peu trop du système d'assurance-emploi et qu'il faut absolument diminuer ces abus.

À Manawan, si on exclut les emplois au Conseil de bande, nous sommes dans un contexte où la presque totalité des emplois sont des emplois temporaires, qu'ils soient saisonniers, occasionnels ou en remplacement, pour un projet financé pour une période donnée ou que les revenus escomptés d'une entreprise ne sont pas au rendez-vous. Des emplois qui prennent fin un jour. Si des membres de la communauté sont des prestataires fréquents, ça signifie qu'ils travaillent souvent, qu'ils se trouvent un autre emploi après en avoir perdu un. Chez nous, c'est une bonne nouvelle ! Être prestataire occasionnel, ça signifie peut-être qu'ils ne réussissent pas aussi souvent à se trouver un nouvel emploi. Il y a peu d'emplois à Manawan, très peu de travailleurs de longue date ailleurs que dans les services publics. C'est sans doute la même situation dans plusieurs régions. Tant mieux si l'assurance-emploi est utilisée souvent pour la transition entre deux emplois !

Comme s'il y avait des emplois disponibles en dehors des périodes de travail saisonnier en région

À Manawan, hormis les emplois au Conseil pour les services publics, la plupart des emplois sont saisonniers et ne durent que l'espace d'un été. Que ce soit en débroussaillage, tourisme, travaux routiers, construction de maisons, infrastructures en tous genres, les travaux sont exécutés pendant la belle saison. Pendant l'hiver, il n'y a que très peu de création d'emplois et ils sont comblés rapidement. On comprend mal l'adoption des modifications à l'assurance-emploi qui a peut-être du sens dans les villes mais qui ne correspond à aucune réalité en région.

On s'interroge aussi sur son application. Une heure de distance, en hiver ou en été ? Tout le monde a-t-il un permis de conduire et un véhicule personnel ? Que fait-on si on n'a pas

l'argent additionnel pour mettre l'essence, avec un salaire de 30 % inférieur à celui qu'on gagnait ?

Revoir la zone d'assurance-emploi pour Manawan

Dans le contexte que nous venons d'énoncer, le Conseil des Atikamekw de Manawan ne comprend pas que dans une région comme Mont-Laurier, qui est dans une situation de l'emploi bien moins dramatique que celle de Manawan, on ait besoin de moins d'heures pour se rendre éligibles à l'assurance-emploi. Cette iniquité envers les membres de notre communauté nous semble discriminatoire envers les autochtones et n'aide en rien à nous donner les moyens de travailler à notre développement.

3. Suggestions au Gouvernement du Québec pour intervenir auprès du gouvernement fédéral à l'égard de l'assurance-emploi

Nous n'osons pas nous prononcer sur la manière d'intervenir auprès du gouvernement fédéral qui a déjà adopté et mis en vigueur ses modifications à l'assurance-emploi.

La Commission trouvera certainement comment démontrer que ces modifications, peut-être acceptables en zone urbaine, sont complètement inadaptées en région où le travail saisonnier d'été est la règle plutôt que l'exception, partout dans notre Canada gelé six mois par année. Cette réalité devrait être semblable dans les autres provinces qui pourraient peut-être adopter d'une approche commune à cet égard. Une approche plus positive et plus rentable à long terme à l'égard des chômeurs saisonniers pourrait peut-être leur être proposée ?

La communauté Atikamekw de Manawan estime cependant qu'il ne faut pas attendre le gouvernement fédéral dans l'assurance-emploi pour repenser, dans le sens discutée précédemment, l'ensemble des programmes de soutien à l'intégration au travail des sans-emplois qui relève pour la plupart du gouvernement du Québec.

Nous tenons à remercier la Commission de nous avoir donné l'occasion de faire part de la vision de la communauté Atikamekw de Manawan sur les efforts coordonnés qu'il faudrait mettre pour aider au développement personnel et professionnel des individus pour favoriser une meilleure intégration au travail.

Chef Paul-Émile Ottawa

Manawan, le 6 septembre 2013